

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 29 NOVEMBRE 2011

Conseillers municipaux absents et excusés :

Bénédicte HABIB (qui a donné procuration au Maire) ; Sébastien BOITON (qui a donné procuration à Marie-Agnès TOURNON) ; Jean-Philippe REPIQUET (excusé). Patrick GACHON et Simon LIARD.

Secrétaire de séance : Raoul TARTAIX.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

LURBANISME ET CONSTRUCTION :

*Permis de Construire :

- déposé par Mme SCHITTULLI-CONTE de CHARNECLES, Isère, pour un élevage canin, 474, Chemin du Rat pour une dizaine de boxes. Ce dossier a été examiné à la réunion précédente. Depuis, des pièces complémentaires et l'arrêté préfectoral ont été réceptionnés. Le conseil municipal donne un avis favorable : 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

-déposé par M. GUIGARD de VIRIEU, pour la construction d'une maison d'habitation « Chemin de la Chapelle ». SHON = 126 m². Maçonnerie traditionnelle et enduit de teinte sable ; couverture à 2 pentes de 40% en tuiles terre cuite vieillie ; menuiseries extérieures couleur chêne clair. Zone NBrg au POS, hors périmètre du château. L'étude géotechnique est jointe au dossier. Avis favorable est donné.

-déposé par l'A.C.C.A de VIRIEU pour la mise en place d'un bâtiment préfabriqué d'une SHOB de 69.68 m² dans leur propriété, lieu-dit Mas des Platières, dont les façades seront recouvertes d'écoins de 25 mm d'épaisseur. Zone NC au P.O.S, hors périmètre du château. Pas de voisinage à proximité et aucune gêne pour les agriculteurs. Comme il a déjà été discuté lors d'une précédente réunion, ce bâtiment a été acheté par la commune : 8 000 € au Conseil Général et revendu 7 000 € à l'A.C.C.A. Il pourra être ouvert à d'autres activités. Des associations de randonneurs, même des particuliers pourront éventuellement en disposer. Quelques pièces complémentaires ont été demandées par la DDT. Avis favorable est donné.

-déposé par la S.C.I SETHI de COLOMBE pour la rénovation et l'extension d'une habitation en pisé, 290 chemin de Combe-Paradis. SHON construite + créée = 163.20 m². Matériaux : construction existante isolée par l'extérieur et revêtue d'un enduit à la chaux grattée, teinte beige clair. Extension en métal ou bois revêtue de panneaux gris et de bardage bois teinte naturelle. Menuiseries extérieures en alu de teinte sombre. Terrasses et toitures terrasses en bois de teinte naturelle. Propriété située en zone UBb au P.O.S et dans le périmètre du château. Ce dossier a été envoyé à l'A.B.F. Le conseil municipal donne un avis favorable : 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

*Certificat d'Urbanisme :

-déposé par Me DAVID, Notaire à ST GEOIRE EN VALDAINE : prorogation du certificat d'urbanisme pour le terrain des conjoints BERGER, Chemin de la Chapelle. Demande faite

pour construction d'une maison d'habitation d'une S.H.O.N de 144 m2, sur le tènement n°1.
Zone au P.O.S : NBrG, hors périmètre du château. Avis favorable est donné.

*Appel à projet pour le terrain derrière la Poste : Aucune demande n'a été enregistrée à ce jour.

II. TAXE D'AMENAGEMENT :

Par courrier du 9 Mai 2011, Monsieur le Préfet a fait part de la mise en place d'une nouvelle fiscalité de l'urbanisme à compter du 1^{er} Mars 2012.

Cette nouvelle taxe d'aménagement, calculée avec une valeur forfaitaire au m2, comprenant une part communale et une part départementale, se substitue à la T.L.E ; à la T.D.E.N.S ; à la T.D. C.A.U.E et au P.A.E. Depuis quelques années, le taux de la taxe locale d'équipement de Virieu était de 5 %. L'assemblée décide de maintenir ce même taux pour la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal doit délibérer avant le 30 Novembre 2011 d'une part pour l'instauration de la taxe d'aménagement et d'autre part pour fixer le taux de cette nouvelle taxe.

OBJET : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a créé une nouvelle taxe d'aménagement qui se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE). La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et elle entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Actuellement, la TLE communale est fixée à 5 %. Le Maire propose d'instaurer la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

*INSTAURE la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012 sur le territoire communal,

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

=====

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a créé une nouvelle taxe d'aménagement qui se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE). La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et elle entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Actuellement, la TLE communale est fixée à 5 %. Le Maire propose de fixer la Taxe d'Aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter de la date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} mars 2012.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

*FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter de la date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} mars 2012 ;

*PRECISE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible ;

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

=====

III. VOIRIE :

Henri RIVIERE, adjoint de la voirie informe les élus des travaux réalisés dans la commune.

-Rue du château : un fossé a été réalisé la semaine dernière.

Le syndicat des eaux et un sourcier sont venus sur place pour déceler la fuite importante d'eau, montée du château : elle ne venait pas de la conduite.

L'eau a été coupée deux jours au château et la fuite s'est arrêtée. Les bassins du château se vident dans un puits perdu, l'eau ne s'infiltré pas normalement. La route peut être dangereuse en cas de gel. Des actions sont en cours pour rétablir la situation.

-Chemin de la Combe-Mounard : les trous ont été bouchés par les employés de la Cté de Commune.

- à l'Homnézy :

*vers la ferme GUINET : un élargissement a été fait pour faciliter le passage des camions venant livrer : un panneau déplacé légèrement, de la terre noire enlevée dans le talus et du tout-venant mis pour stabiliser.

*vers la maison TARTAIX : un fossé a été nettoyé.

-Cté de communes :

*la réception des travaux de voirie a eu lieu aujourd'hui avec Monsieur CHABOUD ; Quelques réserves ont été émises. Ces petits travaux seront effectués par l'entreprise EIFFAGE.

*la commission de la voirie va se réunir prochainement afin de prévoir les travaux 2012. Un nouveau marché sera établi en février.

-Travaux Syndicat des Eaux, rue de la gare, champ de mars : une réunion de concertation et de coordination avec le Conseil Général, le S.E.D.I, le syndicat des eaux et les adjoints est prévue : vendredi 2 décembre à 9 h 15 mn en mairie, pour faire le point sur ces travaux d'aménagement.

IV. TRAVAUX BATIMENTS :

Gilles BREDA, adjoint aux bâtiments indique au conseil municipal les différents travaux réalisés dans les bâtiments :

-Local commercial, rue de barbenière : les travaux se terminent, reste la douche à poser.

-Salle des fêtes : une réunion avec les adjoints a eu lieu sur place pour lister les améliorations à apporter dans cette salle : peinture, rideaux aux fenêtres, séparation, réfection des plafonds, chambre froide dans la cuisine et réserve située derrière. Ces différents travaux seront chiffrés et un choix sera fait lors de l'établissement du budget 2012.

-Taille des arbres : elle est effectuée actuellement par les employés communaux : à l'ancienne mairie, sur la place.

Certains arbres situés le long du stade parmi les prunus et les arbres du Canada sont en mauvais état, ils seront vérifiés. A l'aire de jeux, un pommier est à couper.

-Projet de travaux à la Halle : le devis pour les travaux électriques (1 108.69 € TTC), a été signé le 19.11.2011.

L'architecte a adressé un mail pour la demande de subvention auprès de la fondation du crédit agricole. Le Député et le Sénateur ont reçu également un dossier.

Suite à la réception du courrier préfectoral relatif à la D.T.E.R, le conseil municipal délibère pour demander une subvention pour ces travaux.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE HALLE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations du 11 Juillet 2011 demandant une subvention auprès de l'Etat et de la fondation du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation de l'ancienne Halle, suite à une estimation globale des coûts qui s'élève à : 51 000 € H.T, soit 60 996 € TTC, y compris les frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire fait part également de la réception le 21 Novembre dernier, d'un dossier préfectoral sur la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour la programmation 2012.

Un tableau est joint détaillant les catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R 2012. Si des futurs travaux communaux sont éligibles, il convient d'adresser en Sous-Préfecture un dossier de demande de subvention en trois exemplaires avant le 6 Janvier 2012.

Renseignements pris, les travaux de réhabilitation de l'ancienne Halle : toiture (charpente et couverture) ; piliers de soutènement ; sol (pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et aménagements électriques, pourraient être classés dans un dossier au titre de l'axe « projet de valorisation et de développement touristique et/ou culturel : équipements et produits touristiques. »

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-COMPTE-TENU de l'importance de ces travaux d'aménagement et de restauration de l'ancienne Halle, et vu les faibles ressources communales,

-SOLLICITE une subvention auprès des services préfectoraux au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux ;

-INDIQUE que ces travaux seront financés en partie par de l'autofinancement et un emprunt communal.

=====

-Vandalisme : dans la nuit du 31 Octobre au 1^{er} Novembre, cinq poubelles neuves situées à l'aire de jeux ont été détériorées. Le bardage bois de la cabane a été brûlé en partie ; la rambarde d'accès à la salle des fêtes ainsi que la porte d'entrée endommagées
L'expert des assurances ALLIANZ est venu constater sur place. Suite à cette expertise, une indemnisation de 2 400 € a été proposée à la commune.

-Bail local, rue de barbenière : Mme Catherine TAMSSOM (Oxy'zen) : bien être, réflexologie plantaire...) va louer l'ancien local de la bibliothèque, au 1^{er} décembre 2011 pour y exercer son activité. Une prothésiste ongulaire occupera ce local avec elle. Le loyer mensuel proposé est : 300 €. La caution est égale à un mois de loyer.

L'inauguration de cet institut aura lieu le 10 Décembre 2011 de 10 h à 14 h.

Le conseil municipal délibère pour établir le bail au 1^{er} décembre 2011.

OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET Mme Catherine TAMSSOM POUR UN LOCAL COMMERCIAL, AU REZ-DE-CHAUSSEE, 31 RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment communal : 31 rue de Barbenière (ancien local de la bibliothèque) a été rénové et qu'il peut être loué à compter 1^{er} Décembre 2011.

Ce local communal a une superficie d'environ 42 m².

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré à plusieurs reprises Mme Catherine TAMSSOM, domiciliée à BLANDIN, Isère, qui souhaite louer ce local pour une activité de relaxation et détente corporelle.

Le loyer mensuel sera de 300 €.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

*DECIDE de louer ce local commercial à Mme Catherine TAMSSOM, domiciliée à BLANDIN, Isère, pour l'exercice de son activité de relaxation pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} Décembre 2011.

*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 300 € (troiscent euros) révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente. En outre, une caution d'une fois le montant du loyer mensuel (300.00 €) sera réclamée à l'intéressée.

*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et Madame Catherine TAMSSOM, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

-Branchement téléphonique, rdc de la Poste : un devis est attendu pour démultiplier les lignes : il sera nécessaire d'avoir une ligne pour la CUMA, une pour la SARL PERRIN et une pour l'appartement à rénover au 1^{er} étage.

-Vestiaires et terrain de foot : un représentant du District Rhône Alpes de football vient demain matin à 11 h 30 visiter l'ensemble sportif. Gilbert PONCET sera présent.

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

*Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX donne le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 9 Novembre 2011.

-Spectacles : le conteur Sam Cannarozziserà présent le 10 mars 2012, date fixée en accord avec l'école.

-Fête de la musique : se fera le dimanche 24 juin au château de Virieu avec la chorale d'enfants de l'école de musique de Voiron et l'ensemble instrumental de Voiron.

-Journée inter-scène du GR 38 : fixée le 15 mars à VIRIEU et à PANISSAGE chez M. RIGARD. Quatre spectacles seront proposés aux élus des petites communes

- cinéma :

*Dimanche dernier : a été diffusé le film : Drive. Le projecteur ayant été placé dans le hall, la salle est moins bruyante. 50 personnes étaient présentes.

La nouvelle sonorisation a été testée, notamment la veille au loto du foot.

*Mercredi 21 Décembre 2011 : seront diffusés à 17 h : un monstre à Paris et à 19 h : les intouchables. Ce sont les producteurs qui ont demandé deux projections le même jour.

*Tarifs spectacles de la commission culturelle : il a déjà été discuté des prix d'entrée à savoir si nous les augmentons ou non. Jusqu'à présent : 8 € pour les adultes et 1.50 € pour les enfants. Une discussion s'engage :

Marie-Agnès TOURNON propose de laisser ces tarifs aux viriaquois et d'augmenter pour les personnes de l'extérieur.

Le Maire propose que soient données quelques entrées gratuites aux associations. Après réflexion, les élus unanimement ne souhaitent pas augmenter ces tarifs.

Il sera proposé aux associations organisant un loto ou toute autre manifestation des entrées gratuites aux spectacles de la commission culturelle. Le conseil municipal est d'accord sur le principe. Tout est mis en place de suite, notamment pour le téléthon qui a lieu samedi à CHELIEU : 12 entrées seront offertes pour les deux spectacles à venir : « le bateau de papier : 16.12.2011 » et « Contes avant la nuit : 14 01.2012 ».

* « Contes avant la Nuit » de Jean-Claude GALLOTTA : sera le 1^{er} spectacle de 2012. Il aura lieu le 14 Janvier à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Le conseil municipal délibère pour approuver le contrat de coréalisation reçu de MC2.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE COREALISATION POUR LE SPECTACLE « CONTES AVANT LA NUIT » DU 14.01.2012 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des manifestations 2012 organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de MC2 : GRENOBLE, un contrat de coréalisation pour le spectacle : « Contes avant la Nuit » de Jean-Claude GALLOTTA qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU : le Samedi 14 Janvier 2012 à 19 h 30.

La billetterie sera assurée par MC2, l'organisateur versera au producteur un minimum garanti de : 490 € TTC auquel s'ajouteront les droits d'auteur. Au-delà du minimum garanti, la recette TTC après prise en compte des droits d'auteur sera partagée :

*à concurrence de 50% au profit du producteur,

*à concurrence de 50% au profit de l'organisateur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce contrat de coréalisation établi en double exemplaire est à approuver et à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE le contrat de cession pour le spectacle « Contes avant la Nuit » de Jean-Claude GALLOTTA qui aura lieu : samedi 14 Janvier 2012 à 19 h 30 mn à la salle des fêtes de VIRIEU,

-AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à MC2 :
 GRENOBLE, 4 rue Paul Claudel à 38100 GRENOBLE,
 -INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle seront prévus à l'article 6232 du Budget
 Primitif 2012.

=====

-Exercice comptable : un virement de crédit est nécessaire pour alimenter le chapitre 21 pour le règlement de la facture de sonorisation de la salle des fêtes ainsi que la cuve à mazout du local technique. 8 700.00 € sont prélevés au chapitre 23 et ajoutés au chapitre 21. Le conseil municipal délibère pour ce virement de crédits.

OBJET : VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 21 du Budget Primitif, en section d'investissement sont insuffisants, notamment pour régler la sonorisation de la salle des fêtes ainsi que la cuve à mazout normalisée placée dans le local technique. Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Immos en cours-construc. 23	2313	8 700 €		
Installations générales,			21	
Aménagement des constructions			2135	1 900 €
Autres installations, matériel et outillage technique			2158	6 800 €
	<u>TOTAUX :</u>	8 700 €		8 700 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits indiqués ci-dessus.

=====

-Courrier du conseiller général : reçu ce jour, indiquant l'accord d'une subvention de 3 000 € pour la diffusion de spectacles.

***Commission Sports Animations :**

Gilles PONCHON informe l'assemblée qu'Emeline BREDA, fille de l'adjoint aux bâtiments, déjà vice-championne de France de slalom automobile, a été élue la « sportive du mois » par les lecteurs du Dauphiné Libéré. Elle recevra ce trophée le 1^{er} décembre à 19 h à la salle des fêtes de Virieu. Toutes nos félicitations.

AG Tennis : les membres présents étaient peu nombreux à cette réunion.

Le club hésite encore à adhérer à la Fédération de Tennis. Ils demandent à la mairie que le grillage soit repris, surtout vers la porte d'entrée.

Concernant les adhésions, de plus en plus de jeunes sont intéressés par ce sport.

Téléthon à la salle des fêtes de CHELIEU : samedi 3 Décembre 2011. 25 ans du Téléthon.

Comice agricole : la Sté d'agriculture et le comité d'animation rurale se sont réunis par deux fois pour traiter ce sujet. Un comice agricole aura bien lieu en 2012 : ce sera le samedi 25 Août 2012 au château de Virieu. Programme : le matin : animaux ; à midi : repas et le soir : repas dansant sous un chapiteau. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu en même temps au château. La prochaine réunion d'organisation est fixée le 19 Décembre.

*Commission Aménagement, Environnement, Fleurissement :

-Marie-Agnès TOURNON indique aux élus qu'Edouard BARBIER a fini d'aménager le massif « Virieu » sortie du village, direction Charavines.

-Le 11 Janvier 2012 : seront enregistré deux émissions du « jeu des 1000 euros » de France Inter à la salle des fêtes. La sélection des candidats se fera sur place. Un dossier avec 6 façons de voir la commune leur a été adressé dernièrement : VIRIEU : commune sportive ; incident de la gare : le train 1823 ; l'été à VIRIEU avec les spectacles sous la halle : moules-frites chez Mme MARTIN ; un thème sur les galoches et un article sur François-Henri de VIRIEU. Avant chaque émission sur France Inter, plusieurs minutes sont consacrées à la commune qui reçoit l'enregistrement du Jeu des 1000 euros.

Une vidéo sera faite par Charlotte ANNEQUIN pour immortaliser l'évènement.

-La commission A.E.F travaille actuellement sur « le livret citoyen »

Il a été décidé qu'en mars prochain, quelque chose serait fait sur le jardinage : comment faire son jardin avec des petites astuces... et en même temps un échange de graines.

-Inventaire faune, flore : le document final n'a pas encore été réceptionné.

*S.I.V.U des Ecoles Publiques :

Mr le Maire indique que la présentation du nouveau logiciel pour la distribution des tickets de la cantine s'est faite hier au soir en réunion avec les parents d'élèves.

Les fiches de poste du personnel sont en cours et seront validées avant la fin de l'année.

*Commission Information Communication :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le bulletin d'informations communales n° 77 est en préparation.

*Commission Jeunes :

Concernant le projet de « bourse » pour les jeunes. Il conviendra de définir quelle catégorie d'âge sera prise en compte et quel budget sera attribué.

L'animateur de Familles Rurales doit contacter Raoul TARTAIX.

*C.C.A.S :

Marie-Agnès TOURNON.

-Opération « paniers solidaires » : a eu lieu les 18, 19 et 20 Novembre 2011. Les permanences ont été principalement tenues par des membres du CCAS de VIRIEU.

-Confection des colis de Noël pour les personnes de 70 printemps et + : ce sera le samedi

10 décembre 2011 à 13 h 30 à la mairie.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

-Remboursement EDF : un chèque de 58.46 € a été adressé en mairie pour remise sur le forfait de consommation électrique au poste de la halle, lors des soirées théâtrales d’Août. Le conseil municipal délibère et approuve ce remboursement de 58.46 €.

OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT SUR FORFAIT DE CONSOMMATION ELECTRIQUE (POSTE DE LA HALLE) :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d’un chèque de 58.46 € de la direction financière d’E.D.F, suite à la résiliation d’un abonnement électrique sous les Halles. Il s’agit d’un remboursement sur le forfait de consommation électrique demandé lors des soirées théâtrales d’été.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du courrier, après délibération et à l’unanimité :

-APPROUVE le remboursement de 58.46 € (cinquante-huit euros et quarante-six centimes d’euros) émanant d’E.D.F, Trésorerie Groupe, 22-30 avenue de Wagram à 75382 PARIS CEDEX 08,

-AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

=====

-Régularisation comptable : pour compléter la délibération du 18 Octobre 2011 sur le vote de crédits supplémentaires au chapitre 011, il convient de diminuer les crédits au chapitre 23, et d’augmenter les crédits du chapitre 040. Le conseil municipal délibère pour ces virements de crédits.

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif étant insuffisants, il est nécessaire d’effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Immos en cours-construc. 23	2313	25 000 €		

Opération d’ordre de transfert

entre section	040	
	2313-040	25 000 €

=====

TOTAUX :	25 000 €	25 000 €
----------	----------	----------

=====

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les crédits indiqués ci-dessus.

=====

-Information de l'Association des Maires de France :

Les députés ont décidé de revaloriser au titre de 2012, à 1.018 les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux, soit une augmentation de 1.8%. Cette mesure concernera toutes les propriétés non bâties et bâties.

Le gouvernement a émis un avis réservé sur ce taux, il propose une actualisation similaire à celles des prestations familiales, soit 1% en 2012.

-Redevance professionnelle O.M pour commerçants et artisans : depuis fin octobre, la mairie a reçu les copies de courriers adressés à la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre par des commerçants et artisans qui refusent le paiement d'une taxe supplémentaire sur les ordures ménagères. Une copie de ces courriers a également été adressée au Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN. En réunion de Cté de Communes, il a été demandé que cette redevance soit suspendue.

-Réunion T.E.R : mardi 13 Décembre 2011 à 18 h, salle Léo Lagrange à VOIRON

-Vœux du Maire : la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 7 Janvier 2012 à 19 heures à la salle des fêtes. Au cours de cette réception, seront remis les prix du fleurissement communal.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mardi 24 Janvier 2012 à 19 h.

=====